

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 2 octobre 2009
(convocation du 21 septembre 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Deux Octobre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 15
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
Mme FOURCADE Paulette à M. PIERRE Maurice à partir de 11 h
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre jusqu'à 10 h 20

M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10 h 15
M. LOTHaire Pierre à M. GAUTE Jean-Michel
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT J. Jacques jusqu'à 11 h 30
M. PALAU Jean-Charles à Mme. COLLET Brigitte
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. QUERON Robert à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVEYRE Mathieu jusqu'à 10 h 40
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUPOUY Alain

EXCUSES :

M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

**Réseaux de solidarité - Association Gironde Initiative - Programme d'actions
2009 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention - Décision -
Autorisation**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Parmi les associations qui assurent sur le territoire de l'agglomération, une fonction d'accompagnement à la création d'entreprises grâce à la mise en œuvre de fonds d'accompagnement et de développement de l'entrepreneuriat auprès de publics spécifiques, et/ou en difficulté, figure l'association Gironde initiative.

Créée en 2000 comme plate-forme d'initiative locale, Gironde initiative a un triple objectif :

- accompagner le futur entrepreneur afin de finaliser son projet,
- renforcer ses fonds propres par l'attribution de prêts d'honneur et l'obtention de concours bancaires,
- parrainer le créateur dans ses premières années d'activités.

Ainsi, celle-ci est amenée à mobiliser des fonds publics, semi-publics ou privés pour la mise en œuvre de prêts personnels ou de prêts d'honneur.

Le partenariat, initié dès 2003 par la Communauté Urbaine, avec ce type d'association, permet à notre établissement public, de participer à un effet levier en faveur de la création d'entreprises, du fait qu'elle participe, avec d'autres, au maillage et à l'offre complémentaire adaptée aux besoins spécifiques des créateurs, soit par :

- le financement social,
- l'action en cofinancement,
- l'aide à la faisabilité et la concrétisation de projets.

Depuis sa création, cette association a mobilisé un total de 678 prêts d'honneur pour un montant de 4 203 519 €. Elle a permis la création ou la reprise d'activités de 523 petites ou très petites entreprises sur la Gironde, représentant plus de 900 emplois. Le montant du prêt d'honneur moyen est de 6 200 €, représentant 15% du financement des entreprises aidées.

Pour la seule année 2008, elle a, sur le territoire de la Communauté Urbaine, accordé 105 prêts d'honneur représentant un montant de 811 200 €.

Le plan de financement moyen des entreprises est de 50 029 €, pour un effectif moyen créé de 2 emplois par projet. Toutes les entreprises bénéficient d'un parrainage, et par ailleurs, l'association organise des sessions de formations thématiques en direction des entreprises (lire et comprendre les documents comptables, comment fidéliser sa clientèle, etc.....) .

Compte tenu de l'évolution du nombre de créations /reprises d'entreprises, et devant l'accroissement du nombre de demandes, Gironde Initiative va renforcer en 2009 ses actions en faveur d'une part de la reprise d'entreprises en lien avec le dispositif Aquitaine Transmission mis en place par le Conseil Régional, la Caisse des Dépôts et Consignations et les Chambres Consulaires qui permet des prêts d'honneur pouvant aller jusqu'à 15 000 €, et, d'autre part, en faveur de l'accompagnement des sites en mutation économique. Ainsi, l'association prévoit d'accorder, en 2009, malgré le contexte économique difficile, 110 prêts d'honneur pour un montant de 670 000 € sur ses fonds propres, de développer le nombre de reprises d'entreprises et d'attribuer environ 10 000 € de prêts d'honneur « Aquitaine Transmission ». Egalement, Gironde Initiative s'emploiera à conforter la consolidation des taux de pérennité des entreprises et le maintien d'un effet de levier sur les financements bancaires.

La Communauté Urbaine est sollicitée pour reconduire son soutien financier à hauteur de 10 000 € au budget 2009 de l'association qui s'élève à 192 445 € T.T.C, répartis comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Fournitures/petit équipement	1 220	CG 33	60 000
Locations	12 030	C.U.B	10 000
Frais généraux	18 612	Chambres consulaires	16 745
Honoraires	8 200	CNASEA	5 500
Déplacements/réceptions	10 150	F.E.D.E.R	28 800
Salaires et charges	137 500	Produits de gestion	7 200
Amortissements/impôts	4733	Prestations de service	60 000
TOTAL	192 445	Cotisations	4 200
		TOTAL	192 445

Au regard des programmes d'actions et budget prévisionnel présentés par Gironde Initiative pour l'année 2009, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 € au bénéfice de l'association Gironde Initiative dans le cadre d'un budget prévisionnel 2009 d'un montant de 192 445 € T.T.C ,

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention financière ci-annexée prévoyant les conditions de versement de la subvention communautaire à l'association Gironde Initiative.

Le montant de la subvention sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 900, CRB D100. Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. MAURRAS ne prend part au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 2 octobre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
19 OCTOBRE 2009

PUBLIÉ LE : 22 OCTOBRE 2009

M. JEAN-CHARLES BRON